

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :

en exercice : 19
présents : 13
votants : 18

L'an deux mil vingt deux

le dix-neuf septembre à dix-neuf heures trente,

le Conseil Municipal de la Commune de REVENTIN VAUGRIS

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

à la Mairie,

sous la présidence de Mme Edith RUCHON, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 15 septembre 2022.

PRESENTS : Mme RUCHON Edith, Maire. M. ORENGIA Alain, Mme CAMUS Katy, Mme GATET Fanny, M. MARTICORENA Jean-Claude, Adjoint. Mme MOSNIER Dominique, Mme TONOLI Eliane, M. PACITTI Jacques, M. BOITON Roger, M. LAROSE Didier, Mme BIEUVELET Laetitia M. LEFAIVRE Pierre-Gilles, Mme CHAVASSE Danielle.

ABSENTS EXCUSES : M. LEICHER Jean-Luc (pouvoir à Mme GATET), M. AUTISSIER Bertrand (pouvoir à Mme CHAVASSE), M. GROS Gérémy (pouvoir à M. ORENGIA), Mme BURGAUD Véronika (pouvoir à Mme TONOLI), M. PEYRE Bernard (pouvoir à Mme MOSNIER).

ABSENT : M. BERTHONNECHE Brice.

Secrétaire : M. LAROSE Didier.

DELIBERATION N° 2022 – 44

OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION REV'NATURE

Madame la Maire fait part que l'association REV'NATURE, nouvelle association créée le 18 mars 2022 organise en succession d'ENTREZ C'EST OUVERT le festival REV'en vert les 14, 15 et 16 octobre 2022 sur la Commune.

Cette nouvelle association, ne disposant pas de trésorerie, a fait parvenir en Mairie une demande de subvention exceptionnelle pour l'organisation de cet évènement qui s'inscrit dans les manifestations importantes au niveau de la commune et même plus largement. Elle a réuni plus de 600 personnes l'an dernier.

Considérant que ce festival vise à développer la sensibilisation et la mobilisation des citoyens (enfants et adultes) de la Commune voire du territoire, sur les problématiques liées à l'environnement, en proposant différentes approches (culturelle, informative, pédagogique, récréative) et contribuant à renforcer le maillage local des acteurs,

Considérant que ce projet entre pleinement dans les objectifs de l'équipe municipale,

Mme la Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer une subvention exceptionnelle de 1 500 € afin d'aider l'association à équilibrer son budget pour cette organisation,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 16 voix Pour (Mme RUCHON et M. ORENGIA n'ont pas pris part au vote) :

- Décide d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 500 € à l'association REV'NATURE pour l'organisation du festival REV' en VERT prévu les 14, 15 et 16 octobre 2022,
- Dit que la dépense de cette subvention sera imputée sur les crédits qui seront inscrits au compte 6574 du Budget 2022.

Envoyé en préfecture le 22/09/2022

Reçu en préfecture le 22/09/2022

Affiché le

ID : 038-213803364-20220919-2022_19_09_44-DE



- Dit que l'association devra fournir une justification de l'emploi de la subvention et un bilan de ce projet.
- Autorise Madame la Maire à signer tous les documents y afférents.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour extrait conforme,

En mairie, le 20 septembre 2022.

Mme la Maire,
Edith RUCHON



Acte rendu exécutoire le 23/09/2022

- après télétransmission électronique le 22/09/2022

- et mise en ligne sur le site de la Commune le 23/09/2022